

**SOMMAIRE
REGLEMENT CHAMPIONNAT DE PROVENCE
ENDURANCE TT
2024**

OUVERTURE/TITRES	ARTICLES 1 / 2	PAGES 2 / 3
ADMINISTRATIF/TECHNIQUES/MOTOS ADMISES.....	ARTICLES 3 / 4	PAGES 3 / 4
ENGAGEMENTS/NUMEROTATION/ORDRE DE DEPART.....	ARTICLE 4	PAGES 4 / 5
DEPART/STANDS/RAVITAILLEMENT/CHANGEMENT D'EQUIPIER	ARTICLES 5 / 6 / 8	PAGES 5 / 6
TRANSPONDEURS (RESTITUTION/PERTE)	ARTICLE 7	PAGE 5
PENALITES/SANCTIONS/LITIGES	ARTICLES 9 / 10 / 18	PAGES 6 / 7 / 9
FIN DE COURSE/OFFICIELS/RECLAMATION.....	ARTICLES 11 / 12 / 13	PAGE 7
SECURITE	ARTICLE 14	PAGE 7
CHAMPIONNAT DE France DES REGIONS	ARTICLE 15	PAGE 8
CALENDRIER 2024	ARTICLE 16	PAGE 8
NUMEROS A L'ANNEE 2 HEURES	ARTICLE 17	PAGE 8
CHECK-LIST PILOTES.....	ARTICLE 19	PAGE 10

REGLEMENT CHAMPIONNAT DE PROVENCE ENDURANCE TOUT-TERRAIN 2024

1. OUVERTURE :

Le Championnat de Provence d'Endurance Tout-Terrain se déroulera à partir du 31 Mars 2024.

Le Classement sera établi sur la totalité des manches.

Toute personne physique ou morale qui organise ou qui prend part à ces compétitions est censée connaître le présent règlement.

Elle s'engage à se soumettre sans réserve à toutes ses prescriptions.

Aucune clause de règlement particulier de l'épreuve ne peut être contraire au présent règlement.

Le Championnat de Ligue de Provence est ouvert aux pilotes ayant une licence Inter, NCO ou NJ3C (sous conditions).

2. TITRES :

Les titres décernés seront les suivants :

2-1 COURSE de 4 HEURES :

1. Scratch
2. E1
3. E2
4. E3
5. ESPOIR (125cc maxi, 3 pilotes, **uniquement NJ3C**, 13 ans révolus)
6. Vétéran (Toutes cylindrées confondues) (**37 ans au 1^{er} janvier 2024**)
7. Féminine (Toutes cylindrées confondues)
8. Super Vétéran (Toutes cylindrées confondues) (**47 ans au 1^{er} janvier 2024**)

2-2 COURSE de 2 HEURES :

1. Scratch
2. Ligue 1 E1
3. Ligue 1 E2
4. Ligue 1 E3
5. Vétéran (Ligue 1, Toutes cylindrées confondues) (idem 4 heures)
6. Féminine (Ligue 1)
7. Super Vétérans (Ligue 1, Toutes cylindrées confondues) (idem 4 heures)
8. Trophée Ligue 2 scratch

La catégorie Ligue 1 est ouverte aux pilotes Inter, NCO et NJ3C.

La catégorie Ligue 2 en 2024, est ouverte aux pilotes NCO n'ayant pas marqué de points au Scratch Endurance TT 2023 et n'ayant pas été classé dans les 5 premiers d'un championnat de Ligue 2023 d'une autre discipline.

Les pilotes Ligue 2 partiront toujours en 2ème vague (voire 3ème si grand nombre de Ligue 1), s'ils changent de catégorie (Ligue 1) dans la saison, ils ne marqueront pas de points (de même un Ligue 1 qui deviendrait Ligue 2 en cours de saison ne pourra marquer de points au classement du Trophée Ligue 2).

Les points sont attribués par pilote suivant le barème :

30.25.22.20.18.16.14.13.12.11.10.9.8.7.6.5.4.3.2.1 (du premier au vingtième conformément au règlement F.F.M).

En cas d'ex aequo, les concurrents seront départagés en tenant compte du nombre de places de premier, du nombre de place de second et ainsi de suite.

IMPORTANT :

Les 2 (ou 3) pilotes d'un même équipage doivent pour être classés, être licenciés dans la Ligue de Provence.

Pour être classés dans une catégorie ou une cylindrée, les pilotes d'un même équipage doivent appartenir à la même catégorie de licence et de cylindrée. Si cela n'est pas le cas, ils concourront pour le scratch uniquement.

Si dans un équipage, un des pilotes (ou les 2) est licencié à la journée, aucun des 2 pilotes ne marquera de points au Championnat de Ligue.

Pour classer une catégorie au championnat de Ligue, le nombre de participants ou d'équipages doit être au moins de 3 au départ de l'épreuve.

Les premiers points marqués déterminent la catégorie de classement pour la saison.

3. VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES et TECHNIQUES.

3.1 Contrôle administratif :

Les pilotes devront présenter :

- Leur confirmation d'engagement
- **Une pièce d'identité**
- Leur Licence Valide

Pour les 4 Heures, il est possible d'organiser les équipages avec :

- 1 ou 2 motos pour 2 pilotes
- 3 Pilotes pour la **catégorie ESPOIRS (licenciés NJ3C pour les 3 pilotes → 13 ans révolus le jour de la course) avec 1 à 3 Motos (jusqu'à 125cc maximum).**
- A partir de 15 ans, 2 pilotes cylindrée libre

Pour les 2 Heures, sera utilisée 1 moto pour 1 pilote.

L'âge minimum pour participer aux 2 heures est de 15 ans au jour de l'épreuve.

Un briefing pilotes sera organisé avant chaque épreuve. Présence de tous les pilotes (2 heures /4 heures) obligatoire, un tirage au sort aléatoire sera effectué, les pilotes absents ne seront pas admis au départ.

3.2 Contrôle technique :

Les organisateurs ainsi que les commissaires techniques imposeront des numéros lisibles, conformes et bien faits.

Attention en cas de numéro non-conforme ou non lisible, le départ sera refusé.

Les plaques à numéros devront être conformes et les numéros lisibles de dimension normalisée et de couleurs normalisées ; le pilote est libre du choix de la couleur de son fond de plaque en restant dans les normes ci-dessous :

Plaque jaune : numéros noirs

Plaque rouge : numéros blancs

Plaque verte : numéros blancs

Plaque noire : numéros blancs

Plaque blanche : numéros noirs

Plaque bleue : numéros blancs

Seront admises les machines répondant aux normes suivantes :

- **Les béquilles latérales et les carénages sont interdits.**
- L'emploi du compresseur est interdit, un dispositif de démarrage est obligatoire.
- Les machines doivent être munies d'un dispositif protégeant la chaîne primaire, l'embrayage et le pignon de sortie de boîte de vitesse.
- Tous les motocycles doivent être équipés d'au moins un frein sur chaque roue qui fonctionne indépendamment et de manière concentrique avec la roue.
- La tige de frein arrière ne devra pas dépasser de 20mm l'écrou de réglage et devra comporter une protection à son extrémité.
- Un interrupteur doit être installé, à portée de mains sur la gauche ou la droite du guidon, pouvant arrêter le moteur des machines.
- Le ou les tuyaux d'échappement devront être conformes au modèle préconisé par le constructeur et être dirigés vers l'arrière.
- Le niveau sonore des motocycles (à l'exception des machines classiques et historiques) devra être conforme aux normes en vigueur selon la méthode « 2 Mètres Max », détaillée dans les Règles Techniques et de Sécurité « niveau sonore des machines ».
- La largeur du guidon doit être de 600mm minimum et 850mm maximum. Le guidon doit être équipé d'une protection rembourrée sur la barre transversale et si le guidon n'a pas de barre transversale il doit être équipé d'une protection rembourrée située au milieu, recouvrant largement les brides de fixation du guidon.
- Les extrémités exposées du guidon doivent être bouchées avec un matériau solide, ou recouvertes de caoutchouc. Si des protège-mains sont utilisés ceux-ci doivent être d'une matière résistant aux bris.

- La réparation par soudure des guidons est interdite.
- Tous les leviers (embrayage, freins, etc.) doivent se terminer par une sphère. Chaque levier (au pied et à la main) doit être monté sur un pivot indépendant. Si le levier de frein est articulé sur l'axe du repose-pied, il doit fonctionner en toutes circonstances, même si le repose-pied est courbé ou déformé.
- Les papillons des gaz doivent se fermer d'eux-mêmes lorsque le conducteur ne s'y agrippe plus.
- Les repose-pieds peuvent être rabattables, mais dans ce cas, ils devront être équipés d'un dispositif pour que le retour à la position normale soit automatique. Ils ne devront pas présenter d'aspérités dangereuses.
- Les garde-boues doivent dépasser latéralement de chaque côté du pneu, les extrémités doivent être arrondies et bordées.
- La capacité des réservoirs ne peut excéder 22 litres pour les moteurs 2T ou 4T.
- Les réservoirs ne peuvent dépasser la hauteur de la fixation du guidon.
- Les réservoirs de carburant ne peuvent être placés à l'avant du véhicule (à l'avant du guidon).

Pendant l'épreuve **Les machines jugées trop bruyantes (suite à la rupture ou à la destruction de la ligne d'échappement) pendant les essais et les courses seront arrêtées par le directeur de course** (drapeau noir avec disque orange + N°) **de sa propre initiative ou à la demande du délégué du championnat.**

Le carter de chaîne recouvrant le pignon de sortie de boîte est obligatoire.

Seuls les casques norme ECE 22/05 et ECE 22/06 seront autorisés.

Arrêt moteur au guidon

Protections dorsale (EN 14021) et pectorale (EN 1621-2). Obligatoires

Conformément au règlement national, les caméras sont interdites

Attention les « tear off » (écrans jetables) sont interdits.

IMPORTANT :

Conformément à la réglementation en vigueur, chaque équipage devra être muni d'un extincteur classe B de minimum 2 Kg (à présenter lors du contrôle technique) pour leur stand. **Chaque stand devra être équipé d'un tapis environnemental pour chaque moto et se verra appliquer une pénalité de 1 tour en cas de non-présence du tapis.**

4. ENGAGEMENTS :

Les droits d'engagements sont fixés à **95 €** par équipage pour les 4 heures et **55 €** par pilote pour les 2 heures. L'engagement ne peut être supérieur au tarif défini par la Commission, sinon l'épreuve ne comptera pas pour le Championnat de ligue.

10 jours avant l'épreuve les engagements seront majorés de 15 euros.

Clôture des engagements sur engage-sports **le mercredi soir (23h59)** avant l'épreuve (y compris pour les pilotes ayant un numéro à l'année)

ATTENTION

Engagement en ligne **OBLIGATOIRE** sur le site Internet www.ffm.engage-sports.com

(C'est au pilote de s'assurer que l'inscription est bien validée)

Les licences une manifestation sont à prendre et à régler UNIQUEMENT sur le site de la FFM sur <http://licencesunemanifestation.ffmoto.net/>. Elle doit obligatoirement être validée avant la clôture des inscriptions. Aucune licence une manifestation ne pourra être prise ou payée le jour de l'épreuve.

ORDRE DE DEPART

Pour les 4 heures :

- **Pour la 1ere épreuve** : pilotes classés au scratch du Championnat de l'année précédente.
- Pour les épreuves suivantes : pilotes classés au scratch du championnat en cours (toutes catégories confondues)
- Les places restantes seront attribuées dans l'ordre de la date d'engagement.

Pour les 2 heures :

- **Pour la 1ere épreuve** : pilotes classés au scratch du Championnat de l'année précédente.
- Pour les épreuves suivantes : pilotes classés au scratch du championnat en cours (toutes catégories confondues)
- Les places restantes seront attribuées dans l'ordre de la date d'engagement.
- Pilotes Ligue 2 : pilotes classés au scratch du Championnat de l'année précédente du Trophée Ligue 2 puis par ordre de date d'engagement

- Pilotes licence « 1 manifestation » par ordre de date d'engagement

Pour la première épreuve 2024, il sera tenu compte du classement scratch final 2023 (scratch Ligue 1).

En cas d'un grand nombre de pilotes au départ des 2 heures, des vagues de départ pourront être constituées par catégorie.

Pour les 2 heures, tous les pilotes ayant marqué des points au scratch 2023 (NCO) auront un numéro de course à l'année correspondant à leur classement 2023.

NUMEROTATION :

- De 1 à 199 pour les équipages des 4 heures NCO,
- De 800 à 899 les équipages des 4 heures licence à la journée,
- De 200 à 499 pour les pilotes des 2 Heures licenciés ligue 1,
- De 500 à 599 plus pour les pilotes des 2 Heures ligue 2,
- De 600 à 799 licence à la journée pour les pilotes des 2 heures.

5. CIRCUIT :

30 équipages au maximum sont admis au Kilomètre, le temps au tour ne devant pas être inférieur à 8mn.

Le relief ne doit pas être trop accidenté.

La piste devra prétendre ressembler à un parcours d'enduro naturel. Les difficultés faisant partie du relief naturel du terrain sont acceptées, pour les difficultés rajoutées de type motocross, elles doivent être en nombre restreint et facilement contournables par les participants.

La totalité du circuit doit être banderolé.

Les circuits de Cross non modifiés dans leur tracé d'origine ne sont pas autorisés (table et double saut sont interdits).

Un tour de reconnaissance du circuit par pilote est obligatoire → pour les équipages n'ayant qu'une moto, un des pilotes partira faire son tour de reconnaissance avec les marshall fermant la course des 2 heures (voir le directeur de course)

ATTENTION : Après le tour de reconnaissance les pilotes seront placés directement sur la ligne de départ.

La chicane devant le poste de chronométrage doit être approuvée par le Directeur de Course et déboucher directement sur une ligne droite.

6. STANDS (ravitaillement et changement de pilotes):

Les stands de ravitaillement et changement de pilotes doivent être à sens unique et délocalisés(indépendants) de la zone parc coureurs et clairement identifiés et délimités par une clôture.

Les spectateurs sont interdits dans les stands (enfants, poussettes, chiens...)

Les stands doivent avoir une seule entrée et une seule sortie

Des bracelets accompagnateurs doivent être distribués par l'organisateur.

Seul le pilote et 2 accompagnateurs maximum par pilote peuvent accéder aux stands.

Le couloir des stands doit faire la largeur d'une moto.

7. TRANSPONDEURS :

L'organisateur devra prévoir l'utilisation des transpondeurs, et à ce titre le passage de la boucle lors de la conception de la piste au niveau de la ligne d'arrivée et du poste de chronométrage.

Il sera fourni des brassards de la commission avec les transpondeurs pour les équipages 4h

En cas de non-restitution du transpondeur le soir de l'épreuve, le pilote aura jusqu'au mercredi soir pour le réexpédier à la responsable des transpondeurs à l'adresse suivante :

Nathalie STEBIG
Le Clos de Lattre - BÂT A 18
755 avenue Lattre de Tassigny
83170 BRIGNOLES
E-mail : manine8350@gmail.com / Tél :06.26.72.17.45

La non-restitution du transpondeur dans les temps expose le coureur à la suspension de ses engagements sur les prochaines épreuves du championnat. La sanction sera levée suite à la restitution ou remboursement à la valeur du transpondeur (200 €).

8. DEPART :

La première vague comprend 99 pilotes maximum.

Elle sera constituée en priorité par les pilotes ayant marqué des points au scratch de l'année précédente pour la première épreuve, pour les épreuves suivantes, l'ordre sera défini par le classement général scratch du championnat 2024 en cours.

Si le nombre est supérieur à 100, une deuxième vague sera constituée en fonction de la date d'engagement.

Les pilotes ayant choisi la catégorie Ligue 2 partiront en 2ème vague, par ordre de date d'engagement.

Les pilotes « licence 1 épreuve » partiront en dernière vague.

Le départ pour cette ligne est donné Style "24 heures du Mans".

La moto sera maintenue par un piquet en bois fourni par l'organisateur, **personne ne devra se tenir derrière la moto.**

Pour des raisons de sécurité, la séparation de la course des 2h00 et des 4h00 est obligatoire.

ATTENTION : A chaque épreuve, l'ordre de départ sera à l'appréciation des clubs et pourrait être inversé et défini de la façon suivante :

2h00 puis 4h00 ou 4h00 puis 2h00

L'ordre (2heures puis 4 heures ou 4 heures puis 2 heures) sera indiqué dans le règlement particulier de l'épreuve.

Le signal est donné par le Directeur de Course au moyen du drapeau tricolore.

Les départs suivants se font par vagues successives. Le signal de départ est donné pour chaque vague par le Directeur de Course au moyen des drapeaux **rouge et tricolore** environ toutes les trente secondes.

9. SANCTIONS et PENALITES :

1 passage par les stands pour la course 2 heures est obligatoire, sinon une pénalité de 5 minutes sera appliquée.

Tout pilote surpris à couper le circuit ou une banderole sans revenir au point initial, se verra disqualifié de l'épreuve. En cas de récidive, il sera exclu du championnat de Ligue.

Tout ravitaillement doit se faire dans le stand prévu à cet effet sur un tapis environnemental et tout pilote doit se trouver à côté de la moto – moteur arrêté (catégorie 2h00 et 4h00) :

- Absence de tapis environnemental → 1 tour de pénalité sera appliqué.**
- Pilote assis sur la moto lors du ravitaillement → 1 tour de pénalité sera appliqué.**

Les infractions de courses retenues par le Directeur de Course ne seront que celles constatées par lui-même ou les commissaires officiels et non par les pilotes.

Si une moto est immobilisée sur le circuit, le concurrent doit lui-même revenir à pied, signaler son numéro au directeur de course ou à la cabine de chronométrage et montrer son brassard, l'équipage pourra alors poursuivre la course mais se verra infliger 1 tour de pénalité.

Tout débordement d'un pilote et ou de ses accompagnateurs sera notifié par une lettre de la commission Endurance au pilote. En cas de récidive, il sera exclu du Championnat de Ligue.

ATTENTION : LE RAVITAILLEMENT DOIT ETRE OBLIGATOIREMENT EFFECTUE DANS LE PARC PREVU A CET EFFET ET SUR UN TAPIS ENVIRONNEMENTAL.

Si par contre le concurrent essaye de frauder ou de faire ramener la moto par une tierce personne, l'équipage en panne sera exclu de la course (de même si le brassard est ramené par un autre concurrent au deuxième équipier).

Tout départ anticipé ou toute infraction au règlement et aux directives de la Direction de Course seront sanctionnés d'un « Stop and Go » de 1 minute.

Devant le mauvais comportement, de plus en plus fréquent de certains pilotes et accompagnateurs à l'égard des officiels et des bénévoles des épreuves, tout manquement au code sportif sera sanctionné par le Jury de la course.

Toute vitesse excessive dans le parc coureur sera sanctionnée → voir tableau des sanctions en fin de règlement

10. LITIGES :

Tout litige doit être réglé sur place par le Jury, le Délégué sera de droit Président du Jury.

11. CONTROLES ET FIN DE COURSE :

La course est considérée comme achevée et l'abaissement du drapeau à damier se fera sur l'équipage classé en tête une fois les 4 Heures (2 Heures) écoulées suivant la formule adaptée.

Pour être classé le pilote doit avoir effectué 50% de la distance réalisée par le premier de sa catégorie et avoir franchi la ligne d'arrivée pour que son classement soit validé.

Dès l'arrivée, les cinq premières machines pourront faire l'objet d'un contrôle technique.

Le classement sera établi en fonction du nombre de tours effectués et du temps réalisé par chaque équipage.

Attention, la sortie du parc d'assistance (ou des stands) sera fermée dès le baisser du drapeau à damiers.

Il est possible que, pour des raisons de Sécurité ou d'intempéries, le jour même de l'épreuve, le Jury et le Directeur de Course décident de raccourcir ou de modifier le circuit ou le temps imparti.

Si les 50% du temps imparti ne sont pas franchis, seulement 50% des points seront attribués.

12. OFFICIELS :

Les officiels suivants seront désignés sur chaque épreuve du championnat :

Par la commission Endurance TT de la LMRP :

- 1 directeur de course
- 1 arbitre ou Jury
- 1 responsable chronométrage et son équipe
- 1 commissaire technique et son équipe

Par le Club :

- Des commissaires de piste en nombre suffisant
- Si possible, 2 bénévoles pour aider les commissaires techniques.

13. RECLAMATIONS :

Les réclamations doivent être déposées dans les 30 minutes suivant l'affichage des résultats et remises au Directeur de Course accompagnées d'un chèque de 75 € (lorsqu'il s'agit de réclamations relatives au Classement). Cette somme sera remboursée si la réclamation s'avère justifiée.

S'il s'agit d'un démontage moteur la caution est de 75 € pour un moteur 2 Temps et de 150 € pour un moteur 4 Temps. Cette somme sera remboursée si la machine démontée s'avère non conforme ou sera attribuée au pilote qui aura démonté sa machine si la conformité est avérée.

14. SECURITE :

Sur toutes les épreuves, il faut un médecin titulaire d'une thèse en doctorat en médecine, inscrit au Conseil de l'Ordre des médecins et/ou appartenant au corps des médecins des armées, responsable médical de la manifestation. En tant que chef du service médical (CSM), il supervisera l'ensemble des secours médicaux mis à sa disposition. L'organisateur devra également prévoir :

- Présence obligatoire **d'une ambulance** ;
- Présence obligatoire **de secouristes** :
 - **En nombre suffisant** autour du circuit ou idéalement répartis en binôme à l'intérieur du circuit dans des espaces identifiés et sécurisés (pour des interventions rapides).
 - **Avec une installation de type PMA** « poste médical avancé » afin de traiter les victimes
 - Idéalement équipés de radios pour faciliter les interventions

IMPORTANT : les secours devront être obligatoirement sur place une heure avant le démarrage des premiers

essais
15. CHAMPIONNAT DE France DES REGIONS D'ENDURANCE TT :

La participation au championnat de Provence est obligatoire pour faire partie de la sélection à la coupe de France des Régions d'endurance TT

Les pilotes sélectionnés à la coupe de France ne pourront participer à aucune épreuve de la ligue organisée ce jour-là. La sélection sera faite par la commission d'enduro-endurance.

Pour les pilotes qui seront désignés par la commission pour participer à la coupe de France des Régions d'endurance TT, les points correspondants à leur place seront reportés sur le classement de ligue dans le cas où une endurance du championnat de Provence aurait lieu le même jour.

Les points marqués seront comptabilisés uniquement sur le scratch.

Participations aux classiques étant exclues.

16. CALENDRIER 2024 :

- **Samedi 30 mars Endurance KID – Malaucène (84) MC St Romain – engagement sur www.ffm.engage-sports.com**
(endurance réservée aux Kids comptant pour le Trophée enduro kids 2024)
- **31 mars Malaucène (84) MC St Romain - engagement sur www.ffm.engage-sports.com**
- **21 avril Préfaissal (04) (MC de Préfaissal) - engagement sur www.ffm.engage-sports.com**
- **16 ou 23 juin A confirmer (MC Gordes) - engagement sur www.ffm.engage-sports.com**
- **13 octobre Méthamis (84) (MC Mazanais) - engagement sur www.ffm.engage-sports.com**
- **27 octobre Visan (84) (MC L'Enclave) - engagement sur www.ffm.engage-sports.com**
- **03 novembre Gignac (84) (Mc les Aigles Aptésiens) - engagement sur www.ffm.engage-sports.com**

17. LISTE DES NUMEROS ATTRIBUES POUR LA SAISON 2024 - 2 HEURES :

N°	Nom	Prénom	N°	Nom	Prénom
201	MILLE	Antonin	227	MARIE	Kevin
202	SANCHEZ	Tony	228	HAUPERT	Tom
203	VINCENT	Guillaume	229	PANIS	Kevin
204	ARENA	Evan	230	IMBERT	Mathis
205	RIBOLZI	Arnaud	231	ROUGON	Jérôme
206	TISSOT	Yannick	232	PAQUEREAU	Maxime
207	RICHAUD	Jordan	233	CLAQUIN	Sébastien
208	CHIARISOLI	Thomas	234	BRAUD	Simon
209	CASTEL	Maxime	235	ROGIER	Frédéric
210	SAURET	Matthias	236	PASERO	Thibault
211	GEISSE	Charles	237	POUSSEL	Alexis
212	AUTUORI	Stéphane	238	ROUX	Jean Emmanuel
213	AUTUORI	Sébastien	239	DJEBARI	Dorian
214	AUBERY	Anthony	240	ARNOUX	Matteo
215	LUCAS	Samuel	241	SIMON	Cédric
216	GAILLARD	Grégory	242	OCCELLI	Cédric
217	ICHARD	Loïc	243	FRERE	Laurent
218	MIRETE	Cyril	244	CARLI	Julien
219	DURBIN	Anthony	245	ROUGON	Michel
220	TOSELLO	Philippe	246	UGOLINI	Xavier
221	ANTHOUARD	Alexandre	247	CANTEL	Alban
222	MERLIER	Logan	248	DEURRIEU	Florian
223	JOURDAN	Emmanuel	249	MATHIEU	Cédric
224	PICHON	Dimitri	250	PASQUIER	Laurent

225	GEISSE	Pierre	251	CERESOLA	Paco
226	THERIC	Neels			

18. RECAPITULATIF DES SANCTIONS :

VERIFICATIONS TECHNIQUES	
Machine non conforme :	
Avant l'épreuve	refusée au départ
Pendant l'épreuve, refus de remise en état	1 ^{er} avertissement : 1 tour
	2 ^{ème} avertissement : disqualification
Non présentation de l'extincteur	refusée au départ
PARC FERME	
Effectuer quoi que ce soit en relation avec le motorcycle	Disqualification
PISTE	
Couper volontairement le circuit balisé y compris dans les stands	Disqualification
Prendre la piste en sens inverse, y compris dans les stands	Disqualification
DEPART	
Machine mise en route par une personne autre que le pilote	1 tour
Démarrage à la poussette avant le signal du Directeur de course	1 tour
STANDS	
Non-respect de la vitesse réduite dans le couloir de décélération :	1 ^{ère} infraction : avertissement
	2 ^{ème} infraction : 1 tour
	3 ^{ème} infraction disqualification
Fumer	Disqualification
Changement de lunettes, gants, etc. – HORS STAND	1 tour
Personnes non autorisées dans les stands (sans bracelets) / animaux, poussettes, etc.	1 ^{ère} infraction : avertissement 2 ^{ème} infraction : exclusion
ASSISTANCE DANS LES STANDS	
Assistance contraire au règlement :	1 ^{ère} infraction : 1 minute
	2 ^{ème} infraction : 1 tour
RAVITAILLEMENT	
En dehors des stands :	Disqualification
Moteur en marche	Disqualification
Dans les stands : ravitaillement sur la moto	1 tour
REPARATIONS	
Contraires au règlement	1 ^{ère} infraction : 1 tour
	2 ^{ème} infraction : disqualification
REGLES ENVIRONNEMENTALES	
Non utilisation du tapis environnemental	1 tour
DRAPEAUX	
Non-respect des drapeaux	1 ^{ère} sanction : 1 tour Récidive : exclusion

19. CHECK-LIST A L'ATTENTION DES PILOTES :

- Engagement en ligne OBLIGATOIRE sur le site Internet www.ffm.engage-sports.com
- Pénalités applicables 10 jours (jeudi J-10) avant l'épreuve majoration 15€
- Clôture des engagements le mercredi soir (23h59) avant l'épreuve
- Licences 1 manifestation à prendre et à régler uniquement en ligne sur le site FFM
<http://licencesunemanifestation.ffmoto.net/>
- Contrôle administratif, récupération transpondeurs (et brassards pour les 4 heures) contrôle technique et briefing OBLIGATOIRES.
- 1 tour de reconnaissance du circuit par pilote est obligatoire.
- Pour les équipages n'ayant qu'une moto, un des pilotes partira faire son tour de reconnaissance avec les marshall fermant la course des 2 heures (voir le directeur de course)
- Après le tour de reconnaissance les pilotes seront placés directement sur la ligne de départ.
- Les stands de ravitaillement et changement de pilotes doivent être à sens unique et délocalisés(indépendants) de la zone parc coureurs et clairement identifiés et délimités par une clôture, prévoir 1 seule entrée ,1 seule sortie.
- Les spectateurs sont interdits dans les stands (enfants, poussettes, chiens...)
- Distribuer 2 bracelets accompagnateurs par pilote pour accès stands de ravitaillements.
- Départ en vague, courses de 2 heures et 4 heures différenciées
- Les vagues et les ordres de départ sont communiqués par les officiels de la ligue.
- Liste de sanctions et pénalités articles 9 et 18 du règlement.
- Calendrier championnat 2024 voir article 16